



La brigade des mineurs

La brigade de protection des mineurs a pour mission de mener des enquêtes sur des infractions dont sont victimes des mineurs, qu'il s'agisse notamment d'agressions sexuelles ou de mauvais traitements. Elle est également compétente pour assurer la protection des mineurs en danger moral. Dans ce cadre, elle assure la répression des infractions à la réglementation des mineurs dans les lieux publics ou recevant du public, ainsi que la recherche des mineurs signalés disparus.

Disponibilité, patience, psychologie, sang-froid et grande maîtrise de soi... sont autant de qualités nécessaires pour prendre en charge des mineurs, auteurs ou victimes, ou intervenir dans un milieu familial perturbé ou dangereux. Enfin, l'audition de victimes mineures ou d'auteurs d'abus sexuels exige une technicité, doublée d'une certaine expertise dont bénéficie le policier à l'occasion de formations appropriées.